

INTERNATIONAL

PARTIR

ÉTUDIER À
L'ÉTRANGER

— université
— lumière
— LYON 2

I could try and write the
... of copying the handwriting
... is not easy, slow important
... please applied and
... she stakes! ...
MONDAY
May 25





Chères et chers étudiant.es,

J'ai le plaisir de vous présenter ce guide « Partir étudier à l'étranger » qui vous accompagnera dans la construction de votre projet de mobilité.

Partir en mobilité dans le cadre de ses études est une chance, et il faut la saisir. C'est en effet un moyen de découvrir une autre culture universitaire, d'assister à des cours que nous ne pouvons vous proposer à l'Université Lumière Lyon 2, c'est se faire des ami.es du monde entier, et c'est enrichir son parcours d'études et accroître de manière considérable son employabilité.

À l'Université Lumière Lyon 2, la mobilité étudiante est une vraie priorité, depuis fort longtemps, et nous mettons tout en œuvre pour vous aider dans vos choix et vos démarches.

J'espère donc vous compter parmi les étudiant.es qui partiront bientôt.

Jim Walker

Vice-président,
en charge des relations internationales

SOMMAIRE

PARTIR ÉTUDIER À L'ÉTRANGER

06

LA MOBILITÉ INTERNATIONALE
À L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

—

COMMENT ÇA MARCHE

09

LES ÉTAPES DE LA MOBILITÉ

—

ÉTAPE 1
S'INFORMER

10

ÉTAPE 2
DÉPOSER UN DOSSIER

—

12

ÉTAPE 3
LA SÉLECTION

—

14 - LES AIDES FINANCIÈRES

17 - ÉTUDIANT.ES EN SITUATION DE HANDICAP

18 - LE CALENDRIER

19 - CONTACTS

LA MOBILITÉ INTERNATIONALE À L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

L'Université Lumière Lyon 2 offre de nombreuses possibilités de mobilité internationale à ses étudiant.es. Nous comptons plus de 350 partenaires dans le monde entier qui peuvent vous accueillir pour un semestre ou une année académique. Chaque année, plus de 500 étudiant.es saisissent cette opportunité ! Vous découvrirez dans ce guide quelles sont les différentes étapes à suivre pour mener à bien votre projet de mobilité, aux cotés de la Direction des Relations Internationales.

COMMENT ÇA MARCHE ?

PRINCIPES DE LA MOBILITÉ

> L'étudiant.e est inscrit.e administrativement à l'Université Lumière Lyon 2. Il/Elle paye les frais d'inscription en France, et pas ceux de l'université d'accueil (des frais annexes peuvent toutefois être demandés : frais de bibliothèque, de transport, etc.).

> L'étudiant.e est inscrit.e en tant qu'étudiant.e en échange dans l'université d'accueil : il/elle suit les cours sur place, et revient avec un relevé de notes qui sera transcrit en une note française, permettant de valider un semestre ou une année d'études à l'Université Lumière Lyon 2. Il n'y a pas de diplôme acquis dans l'établissement d'accueil.

Notez que le fait d'être sélectionné.e pour une mobilité l'année suivant le dépôt de sa candidature ne garantit pas une place en Master ou toute autre filière avec une sélection à l'entrée.

Renseignez-vous sur les modalités d'accès à la formation visée !

QUI PEUT PARTIR ?

Il faut être étudiant.e inscrit.e à l'Université Lumière Lyon 2 l'année de la demande (N-1) pour déposer une candidature à la mobilité pour l'année N.

QUAND ?

Les étudiant.e.s peuvent partir en mobilité pendant l'année de L3, de M1 ou de M2. Pour une éventuelle mobilité en M2, consultez le/la responsable de la formation visée, car toutes les formations ne permettent pas un départ en mobilité.

OÙ ?

Dans une université partenaire de l'Université Lumière Lyon 2, en Europe ou dans le Monde.

Attention : pour le programme Erasmus+, les accords sont signés exclusivement par discipline. Un.e étudiant.e inscrit.e en histoire ne pourra, par exemple, pas partir sur un accord de sociologie.

COMBIEN DE TEMPS ?

Une année universitaire ou un semestre.

POURQUOI PARTIR ?

- > Pour développer ses compétences et valoriser son CV
- > Pour découvrir d'autres façons d'étudier et d'autres méthodes de travail
- > Pour faciliter son apprentissage des langues étrangères
- > Pour enrichir sa culture personnelle et découvrir un autre pays...



Journées de la Mobilité Internationale

Études
et stages
à l'étranger.
aides financières

toutes
les infos :



LES ÉTAPES DE LA MOBILITÉ

ÉTAPE 1 > S'INFORMER

—

Nous conseillons aux étudiant.es de l'Université Lumière Lyon 2 qui souhaitent effectuer une mobilité d'études de préparer leur projet environ un an à l'avance.

> LES JOURNÉES DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE EN OCTOBRE

- LE FORUM

Chaque année, au mois d'octobre, la Direction des Relations Internationales organise un forum pendant les Journées de la Mobilité Internationale. Vous pourrez vous y renseigner sur les possibilités de mobilité auprès d'enseignant.es, de l'équipe de la DRI, d'étudiant.es internationaux/ales en échange, et auprès d'étudiant.es déjà parti.es en mobilité.

- RÉUNIONS D'INFORMATION

Des réunions d'information sur les différents programmes de mobilité sont organisées **sur chacun des campus** :

- par la DRI sur les candidatures Europe/Monde
- par les UFR et Instituts
- par les responsables d'échanges sur certaines destinations : Brésil, Canada, États-Unis, Taïwan, Chine...

> AUPRÈS DE LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES

En tant que coordinateur de la mobilité étudiante, le Service Accords et Mobilité Sortante de la DRI gère l'aspect administratif de votre mobilité et est ainsi votre interlocuteur privilégié. N'hésitez pas à nous contacter !

Vous trouverez la liste des contacts page 19.

Consultez régulièrement le site internet de la DRI :

www.univ-lyon2.fr/international/

Vous y trouverez des informations utiles pour préparer votre projet de mobilité.

> AUPRÈS DE VOTRE COMPOSANTE

Il est important de prendre contact, dès le début de votre projet, avec les enseignant.es responsables des relations internationales au sein de votre composante. Ils/elles sauront vous guider dans vos démarches. N'hésitez pas à leur parler de votre projet de mobilité !

Vous trouverez la liste des responsables des Relations Internationales sur notre site internet :

<https://www.univ-lyon2.fr/international/direction-des-relations-internationales-responsables-ri-par-ufr/responsables-ri-en-composantes>

ÉTAPE 2 > DÉPOSER UN DOSSIER

COMMENT FAIRE SES CHOIX

L'Université Lumière Lyon 2 compte actuellement des accords d'échange avec des universités partenaires dans plus de 50 pays !

L'étudiant.e peut déposer un dossier de candidature pour des destinations en Europe ou hors Europe. Il/elle peut faire jusqu'à 5 choix d'établissements, classés selon son ordre de préférence, tous programmes confondus (Erasmus+, Monde bilatéral...)

L'étudiant.e peut consulter la carte interactive des accords de mobilité pour guider ses choix : <https://lyon2.moveonfr.com/publisher/1/fra>

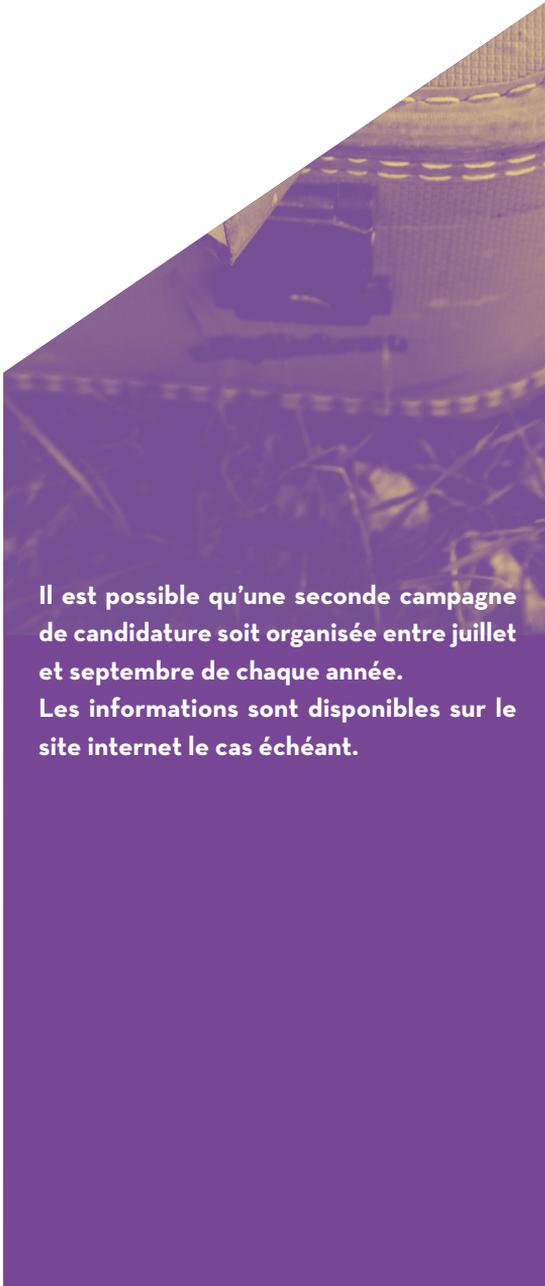
L'étudiant.e dépose sa candidature en ligne via le formulaire de candidature dédié, accessible sur les pages web de la DRI.

QUAND ?

Date limite du dépôt du dossier de candidature en ligne (complet) :

Début décembre de chaque année.

Pour plus d'informations sur les dates, référez-vous au calendrier figurant page 18.



Il est possible qu'une seconde campagne de candidature soit organisée entre juillet et septembre de chaque année. Les informations sont disponibles sur le site internet le cas échéant.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

QUELS SONT LES DOCUMENTS À FOURNIR ?	ERASMUS +	MONDE
Certificat de scolarité de l'Université Lumière Lyon 2		✓
CV en français	✓	✓
Lettre de motivation en français, adressée au Responsable d'échange	✓	✓
Lettre de motivation dans la langue d'enseignement du pays d'accueil, adressée à l'université d'accueil	✓	✓
Relevés de notes depuis la 1 ^{re} année à l'université	✓	✓
Relevés de notes du baccalauréat	✓	
Attestation du niveau de la langue d'enseignement du pays d'accueil : CLES / TOEFL IBT / TOELF ITP / IELTS	✓	✓
Carte d'identité	✓	
Copie du passeport valide pendant la mobilité (à défaut, copie du récépissé du dépôt de la demande de passeport)		✓
Contrat d'études préliminaire par université choisie, signée par votre Responsable de diplôme de l'année en cours ou le Responsable des Relations internationales de votre UFR/Institut, dans la langue d'enseignement du pays d'accueil		✓
Lettre de recommandation, écrite par l'un.e de vos enseignant.es (ou chargé.es de TD), dans la langue du pays d'accueil		✓

À noter :

> Des documents supplémentaires peuvent être demandés par les établissements partenaires.

> Consultez les sites internet des établissements partenaires, à la rubrique exchange-students ou incoming-students.

ÉTAPE 3 > LA SÉLECTION

SÉLECTION PAR LES ENSEIGNANT.ES RESPONSABLES SUR DOSSIER, SELON :

- Les résultats académiques de l'étudiant.e
- Le projet d'études et professionnel de l'étudiant.e
- Le niveau de langue de l'étudiant.e
- Le nombre de places disponibles
- Des critères spécifiques définis par chaque université partenaire

Pour certaines destinations, des entretiens seront prévus entre janvier et février.

RÉPONSES PAR LES GESTIONNAIRES DE LA DRI

Les réponses sont envoyées sur l'email Lyon 2 du/de la candidat.e entre janvier et avril.

Pour des raisons de confidentialité, la DRI vous écrit sur votre email Lyon 2 uniquement.

Les gestionnaires prennent en compte la hiérarchie des choix établie par l'étudiant.e : une seule place est proposée à l'étudiant.e

Seules les sélections sur accords signés seront validées. Les sélections sur certaines destinations considérées risquées pour votre sécurité (sanitaires, conflits, etc.) pourront être annulées.

ACCEPTATION DE LA PROPOSITION ET RÉPONSE DE L'ÉTUDIANT.E :

L'étudiant.e doit répondre dans les plus brefs délais. Sans réponse rapide de l'étudiant.e, sa place sera attribuée à un.e candidat.e sur liste d'attente. Si l'étudiant.e change d'avis ou de projet professionnel, il/elle doit veiller à en informer rapidement la DRI afin de libérer sa place pour un.e étudiant.e sélectionné.e sur liste d'attente.

NOMINATION DES ÉTUDIANT.ES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES PAR LA DRI

Les résultats des sélections sont annoncés aux universités partenaires : les étudiant.es sont « nommé.es » dans la future université d'accueil.

Pour les destinations européennes : l'étudiant.e doit s'inscrire en tant qu'étudiant.e en échange auprès de l'université partenaire. De nouvelles pièces peuvent alors être demandées par les établissements d'accueil.

Pour les destinations hors Europe : la DRI ou les étudiant.es envoient leur dossier d'inscription aux universités partenaires.

Il est fortement conseillé de surveiller en amont les sites internet des universités partenaires, de nouvelles pièces peuvent être à fournir : attestations de langue, traduction de relevés de notes, contrats d'études, etc.

RÉSULTAT DES SÉLECTIONS PAR LES UNIVERSITÉS PARTENAIRES

Une sélection et nomination par l'Université Lumière Lyon 2 ne garantit pas une acceptation de l'université partenaire. Les établissements partenaires étudient les dossiers constitués par les étudiant.es (filière, niveau de langue, etc.). Si l'étudiant.e est accepté.e en tant qu'étudiant.e en échange, il/elle reçoit une lettre ou un email d'acceptation du partenaire.

Il faut attendre la lettre d'acceptation avant d'engager des démarches de réservation de titres de transport ou de logement.

A top-down photograph of a person's hands holding a travel guidebook titled 'TRAVEL' and 'Maps + Guide' in the 'English' section. The person is wearing a black t-shirt with a white elephant and floral pattern. A brown backpack is on a wooden table next to the book. The background is a wooden surface.

LES AIDES FINANCIÈRES

Selon votre destination, le programme auquel vous participez, la nature de votre mobilité et vos éventuelles mobilités passées, vous pouvez prétendre à plusieurs types d'aides financières.

Les aides financières sont un véritable coup de pouce pour votre mobilité à l'étranger mais elles n'ont pas vocation à couvrir TOUS les frais engagés lors de votre séjour.

Réfléchissez dès à présent au budget nécessaire pour profiter au maximum de votre séjour à l'étranger !

AIDES FINANCIÈRES GÉRÉES PAR LA DRI

Une fois sélectionné.e, la DRI vous communiquera les informations nécessaires pour effectuer vos demandes de bourses.

Chaque année, le montant attribuable à chaque mobilité est voté en commission des bourses de mobilité.

Notez que le cumul des bourses est possible mais n'est en aucun cas systématique.

MONTANT DES AIDES FINANCIÈRES

Il existe un règlement propre à chaque bourse qui fixe le cadre de l'attribution (conditions et modalités). Chaque organisme (Région Auvergne-Rhône-Alpes, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Agence Erasmus+ France) alloue un budget global à chaque établissement.

Lors de la commission des bourses, chaque établissement détermine ensuite l'allocation financière attribuée à chaque type de mobilité,

en fonction du budget global alloué, du nombre de dossiers déposés, de la durée de la mobilité (1 ou 2 semestres) et de la destination.

Au vu des budgets alloués, les montants de bourse ne peuvent en aucun cas couvrir la durée totale de la mobilité.

> **Bourse BRMIE** : le règlement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes prévoit un montant de 95€/semaine de bourse attribuée. L'établissement détermine le nombre de semaines attribuées à chaque type de mobilité qui doit être perçu comme un forfait. Il ne peut correspondre à la durée réelle en semaines effectives passées à l'étranger.

> **Bourse ERASMUS +** : 1 forfait par pays/durée et des compléments possibles (top-up) selon la situation de l'étudiant.e.

> **Bourse AMI** : le règlement prévoit des mensualités de 400€. Là aussi le nombre de mensualités attribuées à chaque type de mobilité doit être perçu comme un forfait. Il ne peut correspondre à la durée réelle en mois effectifs passés à l'étranger.

NOM	FINANCEUR	BÉNÉFICIAIRE	CONTACT
BRMIE (Bourse Région Mobilité Internationale Étudiants)	Région Auvergne-Rhône-Alpes www.auvergne-rhonealpes.fr	Étudiant.e inscrit.e dans un établissement d'enseignement supérieur en Auvergne-Rhône-Alpes	Valérie RAISON boursdemobilite@listes.univ-lyon2.fr 04 78 69 76 03
ERASMUS +	Union Européenne	Étudiant.e partant uniquement via le Programme Erasmus +	Delphine DEJEANS erasmus@univlyon2.fr 04 78 69 70 69
AMI (Aide à la Mobilité Internationale)	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	Uniquement si étudiant.e boursier.e du CROUS (éch. 0 à 7) l'année de la mobilité	Valérie RAISON boursdemobilite@listes.univ-lyon2.fr 04 78 69 76 03

VERSEMENT DE LA BOURSE

Les bourses sont versées une fois sur place, après confirmation de votre présence dans votre établissement d'accueil, justifiée par l'envoi à la DRI des documents demandés.

Il est donc important de prévoir un budget de départ pour les premiers mois de mobilité.

ÉTUDIANT.ES BOURSIER.ES

Les étudiant.es boursier.es nationaux/ales sur critères sociaux (CROUS) peuvent conserver leur bourse durant leur séjour à l'étranger et peuvent la cumuler avec les aides financières à la mobilité.

Il appartient aux étudiant.es d'effectuer les démarches de demande de bourse sur critères sociaux auprès du CROUS avant le départ en mobilité (dépôt du dossier social étudiant entre janvier et mai).

Cette démarche est impérative et ne dépend en aucun cas des services de l'Université Lumière Lyon 2.

COMPLÉMENTS FINANCIERS DANS LE CADRE DU PROGRAMME ERASMUS+

Des forfaits supplémentaires peuvent être attribués dans certains cas :

> **Top-up Inclusion** : pour les « étudiant.es ayant moins d'opportunités » (boursier.es du CROUS échelons 6 et 7, habitant dans certaines zones, selon le coefficient CAF, etc.). N'hésitez pas à vous renseigner sur votre éligibilité, ce top-up peut être très intéressant financièrement !

> **Top-up Mobilité verte** : pour les étudiant.es qui choisiront de réduire leur empreinte carbone en adoptant certains types de transport (aller et retour) pour partir en mobilité. Parce que c'est aussi important de penser à notre Planète !

AIDES FINANCIÈRES NON GÉRÉES PAR LA DRI

Il existe également des aides financières qui ne sont pas gérées par la DRI, il vous appartient de vous renseigner sur l'existence d'autres aides éventuelles.

Vous pouvez notamment vous renseigner auprès :

> du département de résidence de vos parents ;

> du <https://www.euroguidance-france.org/> pour l'Union Européenne ;

> du Réseau Information Jeunesse www.info-jeunes.fr ;

> du CII (centre d'information internationale) www.ac-lyon.fr/orientation/cii/ ;

> de Découvrir le monde www.decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr ;

> de www.european-funding-guide.eu/fr

ÉTUDIANT.ES EN SITUATION DE HANDICAP

Les étudiant.es en situation de handicap peuvent bénéficier de financements complémentaires spécifiques :

- > **Bourse BRMIE** : un forfait est versé sur présentation d'un justificatif de handicap établi par un organisme habilité (MDPH).
- > **Programme Erasmus +** : une aide supplémentaire peut être accordée, basée sur une estimation des frais réels liés au handicap (ex : location de véhicule). Si vous souhaitez déposer un dossier lié au handicap, merci de prévenir en amont le bureau Erasmus +, le dossier nécessitant un montage complexe. Un forfait complémentaire est également possible.

Il existe un projet de cartographie de l'accessibilité des universités en Europe, avec la plateforme Inclusive Mobility. Les coordonnées des services en charge des étudiant.es en situation de handicap y sont parfois référencées.

INCLUSIVEMOBILITY.EU

LE CALENDRIER

Octobre	Journées de la Mobilité Internationale : Forum
Octobre - novembre	Journées de la Mobilité Internationale : Réunions d'information sur la mobilité
Mi-octobre	Ouverture du formulaire de candidature en ligne
Début décembre	Date limite de dépôt des dossiers de candidature
Janvier / février	Entretiens éventuels selon votre destination
Janvier - avril	Résultats des sélections - par email uniquement
Février - avril	Nomination par la DRI des candidat.es sélectionné.es auprès des universités partenaires
Février - juillet	Inscription par l'étudiant.e auprès de l'université d'accueil Attention aux dates limites !
Fin mars - avril	Réunion pré-départ à destination des étudiant.es sélectionné.es Envoi par email des informations nécessaires à la constitution des dossiers des bourses BRMIE et AMI
Mai à juillet	Réalisation de diverses démarches personnelles par les étudiant.es : santé, logement, visa...
À partir de juillet	Inscription administrative à Lyon 2 (paiement des frais de scolarité). Cette démarche est impérative !

CONTACTS

—

DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES (DRI)

Service Accords et Mobilité Sortante
Campus Berges du Rhône
18 quai Claude Bernard 69007 Lyon
Bâtiment Bélénos

Gestion mobilité sortante Monde
Hélène Carré
04 78 69 72 32
Bureau BEL.223
sortants.monde@univ-lyon2.fr

Gestion mobilité sortante Erasmus +
Delphine Dejeans
04 78 69 70 69 / 04 78 69 73 36
Bureau BEL.223
erasmus@univ-lyon2.fr

Gestion des bourses BRMIE et AMI
Valérie Raison
04 78 69 76 03
Bureau BEL.222
boursesdemobilite@listes.univ-lyon2.fr

Liste des responsables relations internationales en composantes :

<https://www.univ-lyon2.fr/international/direction-des-relations-internationales-responsables-ri-par-ufr/responsables-ri-en-composantes>

NOTES

NOTES

CONCEPTION ET RÉALISATION

Direction des Relations Internationales

Direction de la Communication

Université Lumière Lyon 2

© CRÉDITS IMAGES

William Iven / Rutger Geleijnse / Travis Yewell / Bruno Soares / Tabea Damm / Jazmin Quaynor / Samantha Gades / Alina Grubnyak / Felix Russell-Saw / Juan Camilo / Guarin P / STIL / Slava Bowman / Annie Spratt / Rocio Ramirez / Andrew Stutesman / Mukiibi John Elijah / Roman Kraft / Rawpixel / Fancycrave / Mwangi Gatheca / Nigel / Tadyanehondo / karenfoleyphotography / «image: Freepik.com».



CONTACT

Direction des Relations Internationales / Service Accords et Mobilité Sortante

18 quai Claude Bernard | 69007 Lyon

Édition : Septembre 2022



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Erasmus+